

PRATIQUES ADDICTIVES EN MILIEU DE TRAVAIL : IDENTIFIER, PREVENIR, AGIR

OBJECTIFS

- Appréhender les enjeux, aborder les difficultés rencontrées et apporter des solutions concrètes à la thématique des pratiques addictives en entreprise.
- Mettre en œuvre une démarche active de prévention des pratiques addictives en entreprise.
- Déployer une procédure d'urgence opérationnelle en matière de gestion des pratiques addictives.



PUBLIC

- Dirigeants de TPE – PME, fonctions RH, fonctions HSE, managers...



PRÉREQUIS

- Aucun.



STAGIAIRES PAR SESSION

- 12 personnes maximum.



DURÉE

- 1 jour (7 heures).



MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Cette formation concrète et pragmatique avec des exercices et des exemples se veut un lieu d'échanges, de retours d'expérience et de témoignages de bonnes pratiques.
- Un support pédagogique est remis à l'ensemble des participants.



ÉVALUATION DES ACQUIS

- L'évaluation des acquis se fait tout au long de la formation au travers de cas pratiques et d'un quizz.

CONTENU DE LA FORMATION

Définitions et état des lieux chiffré :

- Addictions et pratiques addictives,
- Substances psychoactives licites et illicites,
- De l'abstinence à la dépendance,

Gestion des pratiques addictives en milieu de travail : un enjeu juridique, financier et humain pour l'entreprise

Focus sur l'alcool, les stupéfiants, le tabagisme et le vapotage - Prévenir, dépister, interdire et réglementer

- Textes de référence, apports jurisprudentiels et évolution,
- Etat d'ivresse, postes de sécurité et flagrant délit,
- Pratique des contrôles : valeurs réglementaires, moyens de contrôle et difficultés pratiques, modalités de contestation
- Sanctions
- Exemples de clauses du règlement intérieur

Prévention des pratiques addictives en milieu de travail :

Proposition d'une démarche active de prévention

Procédure d'urgence : gestion d'un salarié sous l'emprise d'une substance psychoactive

Mise en œuvre d'une démarche d'urgence

L'intervenante :

Marie VASKOU

Cheffe de service Santé et sécurité au travail à l'UIMM